

## ORIENTATION après la 3<sup>ème</sup>

### *Lettre aux familles pour la préparation de la rentrée 2010*

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en 3<sup>ème</sup>. Cette classe est le premier palier d'orientation de sa scolarité. Vous aurez donc à choisir, avec votre enfant, une orientation pour la prochaine rentrée. Cette lettre vous permettra de mieux comprendre l'orientation et l'affectation et de remplir la fiche d'affectation post 3<sup>ème</sup> ci-jointe.

#### L'ORIENTATION

L'orientation est un processus continu qui se déroule tout au long de la scolarité :

- ▶ **1<sup>ère</sup> étape** : au 2<sup>ème</sup> trimestre, vous avez indiqué vos **INTENTIONS D'ORIENTATION**.
- ▶ **2<sup>ème</sup> étape** : le conseil de classe vous a fait des **RECOMMANDATIONS**
- ▶ **3<sup>ème</sup> étape** : aujourd'hui, vous exprimez vos **VŒUX D'ORIENTATION** (sur la fiche d'affectation post 3<sup>ème</sup>) qui doivent porter sur les trois voies d'orientation suivantes dans les établissements de formations demandés :
  - 2<sup>nde</sup> générale et technologique (2DEGT)
  - 2<sup>nde</sup> professionnelle (1<sup>ère</sup> année de BAC PRO 3 ans - 1<sup>ère</sup> année de BEP)
  - 1<sup>ère</sup> année de CAP

ou sur le redoublement

- ▶ **4<sup>ème</sup> étape** : le conseil de classe examine vos vœux et formule des **PROPOSITIONS D'ORIENTATION**.
  - s'il y a accord avec vos vœux, la proposition devient la **DÉCISION D'ORIENTATION**,
  - s'il y a désaccord, le chef d'établissement vous propose un entretien, puis arrête la **DÉCISION D'ORIENTATION**.

Si le désaccord persiste après l'entretien proposé par le chef d'établissement, vous pouvez faire appel (vous disposez de 3 jours francs à partir de la notification de la décision).

Vous exprimez aussi, sur la fiche d'affectation post-3<sup>ème</sup>, les vœux d'affectation de manière très précise. Un vœu représente une formation, ses options éventuelles et l'établissement souhaité. Vous pouvez exprimer 3 vœux maximum. Classez vos vœux par ordre de préférence. **L'ordre des vœux est très important**, puisque le vœu n°1 fait l'objet d'un traitement prioritaire et il traduit votre motivation.

Si votre enfant demande à entrer en seconde générale et technologique, **vous devez formuler, parmi les 3 vœux possibles, un vœu de seconde générale et technologique (2DEGT) pour votre lycée du secteur, afin d'assurer son affectation.**

Dans le cas d'une orientation vers la voie professionnelle vous devez préciser si vous souhaitez suivre une formation sous statut scolaire ou par apprentissage.

Si vous souhaitez une affectation dans un établissement privé ou dans un CFA (Centre de formation pour apprenti), vous devrez candidater auprès de l'établissement d'accueil envisagé.

#### L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

L'affectation en 2DEGT se fait dans le cadre de la sectorisation des lycées.

Si votre enfant formule un vœu pour le lycée de votre secteur, un bonus lui sera attribué pour lui garantir l'accès au lycée. Le lycée de secteur correspond **au domicile** des parents ou du responsable légal **et non au collège d'origine**.

Si vous souhaitez une affectation dans un autre lycée que celui de votre secteur, vous devez formuler une demande de dérogation. Pour cela vous devrez vous renseigner auprès de l'établissement d'origine. Seules les demandes formulées sur le 1<sup>er</sup> vœu sont susceptibles de bénéficier des bonus liés aux critères suivants :

- élèves souffrant d'un handicap,
- élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (cf. commission médicale demandée),
- élèves boursiers sociaux ou au mérite,
- élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier : 2DEGT à 3 enseignements d'exploration, 2DEGT à 1 seul enseignement d'exploration et hôtellerie),
- élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité,
- élèves dont le domicile est situé en limite du secteur et proche de l'établissement souhaité,
- autres motifs (enseignement d'exploration, sections européennes ou option n'existant pas dans le lycée de secteur,...).

La demande de dérogation est satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé après affectation des élèves de secteur.

## L'AFFECTATION

L'affectation consiste à vous proposer une place dans un établissement public conformément aux décisions d'orientation en fonction de vos choix et des capacités d'accueil des sections demandées.

Les critères pris en compte pour l'affectation sont :

**Les notes** du DNB (diplôme national du brevet) en contrôle continu.

**Les coefficients** attribués à chaque matière par spécialité pour les formations professionnelles, générales et technologiques. A titre d'exemple pour les formations industrielles les matières scientifiques (mathématiques, physiques...) ont un poids plus important que les matières littéraires (Français, langues...), et inversement pour les formations tertiaires.

**L'avis du chef d'établissement d'origine** est formulé pour chacun des vœux et vise à tenir compte le mieux possible de la pertinence du choix et des motivations de votre enfant pour chacun de ses vœux. L'avis prend en compte également son implication dans la construction de son projet (démarches effectuées, visite de LP, stage...).

**Le bonus de l'assouplissement de la carte scolaire**, voir paragraphe sur l'assouplissement de la carte scolaire.

### • Vous demandez la Seconde générale & technologique (2DEGT) :

#### 3 cas sont possibles :

**1<sup>er</sup> cas** : vous demandez une 2<sup>nde</sup> générale & technologique (2DEGT) avec 2 enseignements d'exploration parmi :

1 <sup>er</sup> choix (1h30)	2 <sup>ème</sup> choix (1h30)
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG)	l'enseignement d'économie non choisi en 1 <sup>er</sup> choix : (PFEG) ou (SES)
Sciences économiques et sociales (SES)	Biotechnologies (BIOTE)
	Création et activités artistiques (arts visuels (A-VIS) ou arts du son (A-SON) ou arts du spectacle (A-SPE) ou patrimoines (PATRI))
	Création et innovation technologiques (CITEC)
	Santé et social (SANTS)
	Ecologie, agronomie, territoire et développement durable (EAEDD) (obligatoire comme 2 <sup>d</sup> enseignement dans les lycées agricoles 3h)
	Langues et cultures de l'Antiquité, latin (LATIN) ou grec (GREC) (3h au lieu de 1h 30)
	Littérature et société (LITSO)
	LV3 étrangère ou régionale (LV3) (3h au lieu de 1h30)
	Méthodes et pratiques scientifiques (MP-SC)
	Sciences de l'ingénieur (SC-IG)
	Sciences de laboratoire (SLABO)

**2<sup>ème</sup> cas** : vous demandez une 2DEGT avec 3 enseignements d'exploration par dérogation (ce 2<sup>ème</sup> cas est essentiellement pour confirmer un choix de baccalauréat technologique) parmi :

1 <sup>er</sup> choix (1h30)	2 <sup>ème</sup> choix (1h30)	3 <sup>ème</sup> choix (1h30)
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG)	Biotechnologies (BIOTE)	Biotechnologies (BIOTE)
Sciences économiques et sociales (SES)	Création et innovation technologiques (CITEC)	Création et innovation technologiques (CITEC)
	Santé et social (SANTS)	Santé et social (SANTS)
	Sciences de l'ingénieur (SC-IG)	Sciences de l'ingénieur (SC-IG)
	Sciences de laboratoire (SLABO)	Sciences de laboratoire (SLABO)

**3<sup>ème</sup> cas** : vous demandez une 2DEGT avec 1 seul enseignement d'exploration par dérogation.

Les 2 Enseignements d'Exploration sont remplacés par un seul enseignement en raison des spécificités des formations auxquelles ils conduisent. Dans notre académie cela concerne l'E.E **Création et culture design (CCDES) (6h) ou Education physique et sportive (EPSEX) (5h)**

Si votre enfant n'est pas affecté sur son 1<sup>er</sup> ou son 2<sup>ème</sup> vœu, il sera dans tous les cas affecté sur son lycée de secteur que vous avez exprimé au moins en 3<sup>ème</sup> vœu. Si un enseignement d'exploration ne peut être accordé à votre enfant, le chef d'établissement pourra lui proposer un autre enseignement d'exploration. Sachez que **le choix des enseignements d'exploration ne bloquera pas votre enfant dans la série du baccalauréat.**

#### Cas particuliers :

- ABIBAC
  - Section internationale
  - La 2<sup>nde</sup> hôtellerie (2-HOTEL) qui ne nécessite pas d'enseignement d'exploration.
- } l'établissement demandé procède à un recrutement par entretien(s).

● **Vous demandez la Seconde professionnelle (2NDPRO) ou la 1<sup>ère</sup> année de CAP (1CAP2) :**

La 2<sup>nd</sup>e professionnelle désigne la 1<sup>ère</sup> année du bac pro en 3 ans ou la 1<sup>ère</sup> année de BEP.

Le nombre de places est limité. L'affectation dans la voie professionnelle est faite en fonction d'un classement qui intègre les notes et l'avis du chef d'établissement.

Votre choix va porter sur la spécialité du baccalauréat professionnel.

**Cas particuliers :** certaines formations ont un mode de recrutement particulier (dossier, test(s),...)

- Le BEPA « Activités hippiques, spécialité soigneur aide- animateur ». Si vous êtes candidat à ce BEPA vous devez être titulaires d'un galop 4 minimum.

- La 2<sup>nd</sup>e professionnelle agricole « Nature, jardin, paysage, forêt »

- La seconde professionnelle « Conseil vente »

- La seconde professionnelle Sécurité-prévention : les établissements publics d'accueil de l'académie d'Amiens (Lycée professionnel Condorcet - 02100 Saint-Quentin, lycée professionnel Charles de Bovelles – 60402 Noyon) organiseront une réunion d'information spécifique au bac pro sécurité prévention dès la 2<sup>e</sup> quinzaine de mai. Si votre enfant est candidat à cette formation il peut participer à cette réunion d'information. Prenez contact directement avec les lycées professionnels d'accueil pour vous inscrire à cette réunion.

● **Comment codifier vos vœux (quelques exemples) :**

**Vous souhaitez préparer une 2<sup>nd</sup>e Générale & Technologique (2DEGT)**

\* Vous optez, en 1<sup>er</sup> vœu, pour une 2DEGT avec 2 Enseignements d'Exploration (E.E) : 1<sup>er</sup> E.E choisi : Sciences économiques et sociales (SES) et 2<sup>ème</sup> E.E choisi : Méthodes et pratiques scientifiques (MP-SC)

\* Vous optez, en 2<sup>ème</sup> vœu, pour une 2DEGT avec 3 Enseignements d'Exploration (E.E) : 1<sup>er</sup> E.E choisi : Principes Fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG), 2<sup>ème</sup> E.E choisi : Biotechnologies (BIOTE) et 3<sup>ème</sup> E.E choisi : Sciences de laboratoire (SLABO)

\* Vous devez renseigner votre fiche, comme ci-dessous :

Formation (1)	Libellé court du 1 <sup>er</sup> Enseignement d'Exploration ou spécialité de la 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle ou du BEP(A) ou du CAP(A) (2)	Libellé court du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Enseignement d'Exploration (2)	Etablissement souhaité (préciser le nom et la localité)	Régime scolaire (3)
2DEGT2	SES	MP-SC	Lycée X AMIENS	DP
2DEGT3	PFEG	BIOTE + SLABO	Lycée Y AMIENS	Externe

**Vous souhaitez préparer une Seconde Professionnelle (2NDPRO) :** Vous choisissez de préparer la 2NDPRO « Maintenance des équipements industriels » (2NDPRO 25007) au LP Condorcet à SAINT-QUENTIN, vous devez renseigner votre fiche, comme ci-dessous :

Formation (1)	Libellé court du 1 <sup>er</sup> Enseignement d'Exploration ou spécialité de la 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle ou du BEP(A) ou du CAP(A) (2)	Libellé court du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Enseignement d'Exploration (2)	Etablissement souhaité (préciser le nom et la localité)	Régime scolaire (3)
2NDPRO	Maintenance des équipements industriels (25007)		LP Condorcet SAINT-QUENTIN	Externe

**Vous souhaitez préparer un Certificat d'Aptitude Professionnelle (1CAP2) :** vous choisissez de préparer le CAP « Petite enfance » (1CAP2 33202) au Lycée Jean de la fontaine à CHÂTEAU-THIERRY, vous devez renseigner votre fiche, comme ci-dessous :

Formation (1)	Libellé court du 1 <sup>er</sup> Enseignement d'Exploration ou spécialité de la 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle ou du BEP(A) ou du CAP(A) (2)	Libellé court du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Enseignement d'Exploration (2)	Etablissement souhaité (préciser le nom et la localité)	Régime scolaire (3)
1CAP2	Petite enfance (33202)		Lycée Jean de la Fontaine CHÂTEAU-THIERRY	Externe

**Vous souhaitez préparer un Brevet d'Études Professionnelles (SECBEP) :** vous choisissez de préparer le BEP « Carrières Sanitaires et Sociales » (SECBEP 33002) au LP Jules Uhry à CREIL, vous devez renseigner votre fiche, comme ci-dessous :

Formation (1)	Libellé court du 1 <sup>er</sup> Enseignement d'Exploration ou spécialité de la 2 <sup>nd</sup> e Professionnelle ou du BEP(A) ou du CAP(A) (2)	Libellé court du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Enseignement d'Exploration (2)	Etablissement souhaité (préciser le nom et la localité)	Régime scolaire (3)
SECBEP	Carrières Sanitaires et Sociales (33002)		LP Jules Uhry CREIL	Interne

## L'INSCRIPTION

La notification d'admission vous sera remise par votre établissement d'origine avec **le dossier unique d'inscription** que vous apporterez dûment rempli à l'établissement d'accueil le jour de l'inscription. Ce dossier est conçu dans l'objectif de vous simplifier et de vous faciliter les procédures d'inscription. Il est constitué de :

- la fiche secrétariat, (qui vous sera remise par votre collègue et dont vous devrez vérifier minutieusement le contenu (vos coordonnées, le représentant légal, les vœux d'affectation...))
- la fiche inscription,
- la fiche financière,
- la fiche infirmière,
- les grilles d'évaluation des compétences en langues.

**Dés le 26 juin et jusqu'au 3 juillet 2010 vous pouvez effectuer les démarches d'inscription auprès des établissements.**

## LES ÉLÈVES SANS AFFECTATION OU INSCRITS EN LISTE SUPPLÉMENTAIRE

Si votre enfant n'est pas affecté, le principal du collège va l'inviter à un entretien auquel participera le conseiller d'orientation psychologue. Il lui remettra la notification de non-affectation ou d'inscription en liste supplémentaire.

Le chef d'établissement lui communiquera les places restées vacantes et l'invitera à formuler de nouveaux vœux. Ces vœux seront saisis par l'établissement, sur internet, pour le lundi 5 juillet 2010 à 12h au plus tard.

## POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS HORS ACADEMIE

Si vous êtes scolarisé(e) dans une autre académie, les documents seront téléchargeables sur le site académique :

- Circulaire – note technique ;
- Fiche d'affectation ;
- Liste des codes vœux (2DEGT, 2NDPRO, BEP, CAP).

Vous devrez remettre votre fiche de vœux dûment complétée et accompagnée des documents demandés à votre établissement d'origine qui se chargera des formalités d'enregistrement de votre candidature, avec le Rectorat d'Amiens - Service académique d'information et d'orientation (SAIO) - ou l'inspection académique du département d'accueil.

## Les personnes et ressources pour l'orientation post-3ème

Pour vous aider, vous pouvez :

### • rencontrer :

le professeur principal, les enseignants, le conseiller d'orientation psychologue de l'établissement de votre enfant ou du centre d'information et d'orientation, le conseiller principal d'éducation, le chef d'établissement ou son représentant ;

A noter : au cours de l'année, votre enfant bénéficiera d'un entretien personnalisé (entretien d'orientation) qui lui permettra de faire le point sur ses projets de poursuite d'études.

### • participer :

aux réunions organisées par les établissements scolaires, aux portes ouvertes des établissements, aux rencontres avec des professionnels, aux carrefours et salons sur les métiers et les formations.

### • consulter :

- la documentation publiée par l'Onisep (la brochure après la 3<sup>ème</sup>) distribuée à chaque élève est disponible au centre de documentation et d'information du collège ou au centre d'information et d'orientation, ou sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

- mon orientation en ligne [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) pour vous repérer dans le système éducatif et vous aider dans les démarches d'orientation (joignable aussi par téléphone au 0810 012 025).

- [www.planetemetiers.picardie.fr](http://www.planetemetiers.picardie.fr), site mis en place par le Conseil Régional de Picardie et l'Onisep, pour découvrir un grand nombre de métiers (325 fiches présentées), les cursus correspondants (800 formations répertoriées) et les établissements (260 au total) dispensant les formations.

- le site Internet de l'académie : [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) cliquer sur «ORIENTER» puis à la rubrique «Faire son choix» cliquer sur «Les procédures d'affectation ou d'admission» puis cliquer sur «Après la 3ème».

### • envoyer un courrier ou un courriel :

- au RECTORAT – SAIO – 20 bd Alsace Lorraine – 80063 AMIENS Cedex 9

- à l'adresse Internet suivante : [post-3ème@ac-amiens.fr](mailto:post-3ème@ac-amiens.fr)